



D 147/24/DGI  
17 Janv 2024

## LE DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS

A

**MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX, PROVINCIAUX,  
PREFECTORAUX ET INTER PREFECTORAUX, LES CHEFS DE SERVICE REGIONAUX ET  
PROVINCIAUX, LES CHEFS DE SUBDIVISION ET CHEFS DE SECTEURS**

**OBJET** : Taux de change, base de conversion des revenus perçus en monnaies étrangères  
au cours de l'année 2023

Les taux de change moyens à retenir pour la conversion en dirhams des revenus de  
source étrangère, libellés en monnaie du pays d'origine sont fixés comme suit :

- 1 Euro -----	10,955 DH
- 1 Dollar américain -----	10,110 DH
- 1 Livre sterling (anglaise) -----	12,601 DH
- 1 Franc suisse -----	11,278 DH

Le Directeur Général des Impôts

Signé: IDRISSE KAITOUNI Younes

